

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement :

enquête publique environnementale unique relative à une Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – AEU-ICPE comportant :

- une autorisation de défrichement
- une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

pour le renouvellement et l'extension de la carrière
« Société de Concassage de la Vallée de L'Eygues - SOCOVA »
située aux lieux-dits « Chabaret » et « Chassagnas » 26110 AUBRES
présentée par la société SOCOVA
COMMUNE D'AUBRES

Par arrêté **du 24 avril 2023**, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours est prescrite du **jeudi 8 juin 2023 au lundi 26 juin 2023 inclus**.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, rubrique 2510-1 : exploitation d'une carrière de roches massives calcaires. Le projet consiste à approfondir la zone d'extraction (de 15 mètres), à accueillir des installations de traitement, à créer une plateforme de transit (4150 m2) et un talus de sécurisation et à réaliser du défrichement (2,26 ha). La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Autorisation Environnementale Unique tenant lieu d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées comprenant une autorisation de défrichement et une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, assortie du respect de prescription, ou d'un refus.

Les commissaires enquêteurs sont Pascal SUZZONI, Géologue (titulaire) et André AUBANEL, Retraité d'entreprise agricole (suppléant).

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête publique environnementale, déposé par la société SOCOVA comprenant notamment la décision de Madame la Préfète de la Drôme du 24 septembre 2021, qui dispense le projet présenté par la société SOCOVA d'étude d'impact après examen au cas par cas et qui prescrit une étude d'incidence environnementale et les avis recueillis lors de la phase d'examen, est disponible en mairie d'AUBRES, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- l'entier dossier est consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie d'AUBRES. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. Il est également communicable avant l'ouverture de l'enquête. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ». Pour contribuer anonymement, par courriel, il convient de le demander explicitement sur le courriel afin que l'adresse du courriel soit masquée. Pour contribuer anonymement en ligne, il convient d'indiquer « Anonyme » dans la case « Nom ». Aucune autre mention personnelle ne devra être ajoutée par ailleurs.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie d'AUBRES 1000 La Bégude 26110 AUBRES, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées à l'adresse suivante : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

L'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'AUBRES, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : AUBRES, Les PILLES, CONDORCET, NYONS, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, MONTAULIEU, CURNIER.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairie d'AUBRES :

-le jeudi 8 juin 2023 de 13h30 à 16h30

-le jeudi 22 juin 2023 de 15h30 à 18h30

-le lundi 26 juin 2023 de 10h00 à 13h00 .

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. CLIER Paul, Gérant

Société SOCOVA, Zone Artisanale d'AUBRES 26 110 AUBRES

Courriel : accueil@socova.fr, Téléphone : 04 75 26 33 34.

